

Favoriser l'accession à la propriété des jeunes

Favoriser l'accession à la propriété des jeunes, c'est l'objectif des nouvelles mesures sur le crédit immobilier. En effet, les autorités financières françaises ont **assoupli les conditions d'accès au crédit immobilier qui avaient été durcies par le Haut Conseil à la Sécurité Financière en Décembre 2019.**

Désormais, pour un crédit immobilier on peut à nouveau s'endetter **sur 27 ans**, et non plus sur 25, et le montant des remboursements peut **atteindre 35% des revenus mensuels**, et non plus 33%

Plus fort encore, nos partenaires bancaires sont désormais incités à accepter même des demandes de crédit immobilier ne respectant pas ces critères, **au maximum pour 20% des dossiers.**

L'idée est bien sûr de permettre à ceux qui sont un peu justes côtés revenus, les jeunes en particulier, de **parvenir malgré tout à acheter leur logement.**

Ils avaient été quasiment exclus du marché du crédit immobilier par les banques.